

# INFORMATIONS AUX HABITANTS DE MORCLES

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'établir votre résidence, principale ou secondaire, à Morcles et nous espérons que vous profiterez pleinement de ce cadre unique. Le choix d'habiter une localité de montagne telle que Morcles induit néanmoins quelques précautions élémentaires pour parer à toute éventualité, principalement lors de conditions météorologiques difficiles. À travers ce document, la Municipalité souhaite vous sensibiliser aux quelques mesures de bon sens qui vous permettront de faire face au risque d'isolement lié à la fermeture temporaire de la route.

Celle-ci pourrait survenir en cas de danger d'avalanche, d'avalanche, de glissement de terrain ou encore de chutes d'arbres en cas de tempête.

Nous en profitons également pour vous informer que nous sommes conscients que le déneigement à Morcles peut causer quelques désagréments. Nous nous efforçons de le réaliser au mieux et nous vous remercions pour votre compréhension.

Le respect de ces quelques mesures, simples à mettre en œuvre, permettra que votre vie à Morcles ne soit pas marquée par des difficultés évitables.

Nous vous remercions de l'attention que vous y porterez.

La Municipalité de Lavey-Morcles



## Prévenir

Soyez toujours attentifs à la météo, été comme hiver. Tenez-vous informés des risques de tempête ou de précipitations abondantes, pluie ou neige. Le site internet de Météo Suisse ([www.meteosuisse.admin.ch](http://www.meteosuisse.admin.ch)) publie une carte des dangers sur un simple clic.



## Se nourrir

Gardez en tout temps une réserve de nourriture non périssable, suffisante pour votre foyer et d'éventuels convives pour une durée de 3 à 5 jours.



## Se soigner

Si votre état de santé nécessite la prise régulière de médicaments, veillez également à en constituer une réserve suffisante pour la même durée.



## Animaux

Ce qui vaut pour vous en termes de nourriture et de médicaments vaut également pour vos compagnons à poils et à plumes.

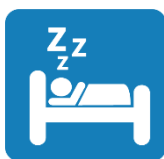
## Communiquer



En cas de fermeture de la route, la Municipalité fera des points de situation réguliers sur son site internet [www.lavey.ch](http://www.lavey.ch). Privilégiez ce moyen pour vous tenir informés.

Les services cantonaux ou communaux pourraient également chercher à vous joindre. Nous vous prions de communiquer vos coordonnées, téléphones et e-mail à l'administration communale qui a la charge de maintenir une liste de contacts à jour. Ces coordonnées peuvent être transmises par téléphone au 024.485.12.33 ou par e-mail à l'adresse [greffe@lavey.ch](mailto:greffe@lavey.ch). Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins que les besoins de la commune et ne seront pas transmises à de tierces personnes.

## Anticiper



Les mesures ci-dessus sont adéquates si vous êtes empêché de rejoindre la plaine depuis Morcles. Il faut cependant également prévoir que vous soyez en plaine et dans l'impossibilité de regagner Morcles. Pour cette raison, nous vous incitons vivement à convenir d'un hébergement d'urgence auprès de vos proches en plaine. L'expérience montre qu'en cas de tempête, les hôtels de la région sont vite débordés. L'abri de protection civile offrant un confort des plus précieuses, il doit rester une solution de dernier recours.

## Respecter la signalisation



Des barrières ont été installées pour permettre d'interdire l'accès à la route de Morcles. Celles-ci seront actionnées manuellement, en cas de coupure de la route liée aux éléments naturels, ou encore de fort danger imminent. La décision de fermer la route est une décision prise avec sérieux, conjointement par les spécialistes du canton et les autorités communales et pour votre propre sécurité avant tout. Veuillez donc vous conformer strictement à la signalisation et ne pas prendre d'initiative imprudente, voire téméraire. Les secouristes vous en sauront gré.

## Etre solidaire



Si vous estimez que votre situation est sous contrôle, vous aurez peut-être la possibilité de venir en aide à l'un de vos voisins. En faisant preuve de solidarité, veillez à ne pas vous mettre vous-même en danger.

## Numéros d'urgence



|          |   |
|----------|---|
| Commune  | En semaine : 024 485 12 33<br>Le week-end : syndic de la commune. No disponible sur le site internet. Actuellement M. Da Silva, 078 682 06 15 |
| Médical  | 144   |
| Pompiers | 118   |
| Police   | 117   |